

## Compte Rendu du Comité Syndical du SISTO le mardi 23 septembre 2008 à 20 H 30

### Étaient présents :

Mme JAMES Marie Agnès, M. BOULMANT NOMBALLAIS Christian – Aviré  
Mme CHAUVEAU Marie Lise, M. BOULTOUREAU Hubert – Bourg d'Iré  
MM. PASSELANDE Germain, GRANIER Jean Claude – La Chapelle sur Oudon  
Mmes FERRY Hélène, VERGEREAU Danièle – Châtellais  
MM. CHAUVEAU Olivier, GEORGET André – la Ferrière de Flée  
Mmes BOULAY Mireille, MORICEAU Brigitte – l'Hôtellerie de Flée  
M. PELLUAU Dominique – Louvaines  
M. DERSOIR Gaëtan – Marans  
MM. RONCIN Joël, GUINCHARD Serge – Montguillon  
MM. LEPRETRE Gérard, BROSSIER Daniel – Noyant la Gravoyère  
M. SEREX Francis, Mme MICHEL Sophie – Nyoiseau  
M. BELLIER André – St Martin du Bois  
Mme PASQUIER Marie Noëlle – Ste Gemmes d'Andigné  
M. LANDRON Alain – Segré  
M. HUAULME Yannick – Andigné  
M. JOLY Noël – Brain sur Longuenée  
M. PLACET Denis, Mme DELANEAU Eugénie – Chambellay  
M. LAURENCEAU Jean Marie, Mme COTTIER Jacqueline – Champteussé sur Baconne  
M. MAHE Yvon – Chenillé Changé  
MM. AUGEREAU Tony, GAUDIN Joseph – Gené  
MM. FOUCHER Jérôme, ONILLON Jean Marc, GILARD Laurent – Grez Neuville  
MM. JUTEAU Jean Jacques, CAUBEL Gilles – La Jaille Yvon  
MM. GLEMOT Etienne, CHALET Daniel, BOURGEGAIS Michel, RENOUE Emmanuel – Le Lion d'Angers  
Mme BELLIER-POTTIER Marie Françoise, M. REMOUE Michel – Montreuil sur Maine  
M. AIGLE Laurent – PRUILLE  
MM. BROUQUIER Jean Paul, CARRE Jean François – Sceaux d'anjou  
MM. FOURRIER Alain, PARE Marcel – Thorigné d'Anjou  
M. BOUMIER Jean Louis, Mme PETITEAU Marie Luce – Vern d'anjou  
M. CHEVILLARD Jean Alain, Mme CHEVILLARD Nathalie – Angrie

### Étaient excusés :

M. COUTINEAU Michel - Louvaines  
M. SEJOURNE Serge – Marans  
M. TROUILLEAU Jacky – Noyant la Gravoyère  
M. VILLEPONTOUX Jean François – St Martin du Bois  
MM. GRIMAUD Gilles, BRAUD Alain, Mme LAMARCHE Sonia – Segré  
M. FUSELIEZ Didier - Andigné  
M. BUOB Patrick – Brain sur Longuenée  
M. BOUIN René – Chenillé Changé  
M. PELE Jacques – Pruilé  
M. BERTHELOT Paul – Vern d'Anjou  
M. RAYMOND Alain – Freigné  
M. GAUTIER Joseph - Loiré

**Etaient absents :**

M. ROUSSEAU Hubert – Nyoiseau  
MM. MARTIN Olivier, BECHU Patrick – St Sauveur de Flée  
M. COTTIER Guy, MICHEL Muriel – Ste Gemmes d'Andigné  
MM. CLAUDE Gilles, BOISNEAU Claude – Chazé sur Argos  
M. BOUVET Emmanuel, Mme POIRIER Annick - Freigné  
M. COUDRAY Peter - Loiré

Monsieur Serge SEJOURNE de Marans a donné pouvoir à M. Gaëtan DERSOIR.  
Monsieur Paul BERTHELOT a donné pouvoir à M. Jean Louis BOUMIER  
Monsieur Jean François VILLEPONTOUX a donné pouvoir à M. André BELLIER

- :- :- :- :- :- :- :-

Monsieur Christian Boulmant Nomballais est désigné secrétaire de séance.

Le diaporama présenté lors du Comité Syndical est joint au présent Compte rendu.

**Approbation du compte rendu de la séance du 11 juin 2008**

Vote à l'unanimité

Monsieur BELLIER rappelle qu'au dernier Comité Syndical une question avait été posée sur l'abandon de la collecte des encombrants au porte à porte.  
Actuellement tout va en déchèterie, car le coût d'une collecte au porte à porte devenait très important. (Voir le tableau du diaporama)

**Règlement intérieur du S.I.S.T.O.**

Le règlement intérieur a été adressé à tous les délégués avec la convocation. Monsieur BELLIER souligne que l'article 11 a été rajouté concernant la présence des délégués aux réunions. Monsieur LAURENCEAU rappelle que l'absence des délégués aux réunions du SISTO doit être connue par les Communautés de Communes car ce sont elles qui les ont désignés.

Monsieur SEREX demande qu'une copie soit adressée à la Commune concernée.

Article 2 :

Monsieur GLEMOT demande s'il est possible que la règle d'adresser les convocations par courriel. La demande devra être faite par le délégué et par écrit.

Article 19 :

Une erreur s'est glissée dans l'article qui fait référence aux dispositions. Il faut lire article 17 et non article 15.

Adopté à l'unanimité au vu des propositions faites.

## **Décision Modificative n° 2**

Un rééquilibrage des comptes en dépense de Fonctionnement est présenté. Pas d'incidences sur le montant global du budget.

Vote à l'unanimité

## **Admission en non-valeur**

Une annulation de dette est demandée par la trésorerie pour une société de Segré placée en liquidation judiciaire pour un montant de 21,12 € de redevance spéciale.

Vote à l'unanimité

## **Modification du temps de travail**

En raison du lundi de pentecôte qui est redevenu férié en 2008, il faut délibérer sur la journée de solidarité. Cette délibération avait été prise par le SISTO le 22/12/2004 et il faut l'actualiser.

Vote : à l'unanimité

## **Actions de communication 2008-2009**

Monsieur PASSELANDE présente les actions d'ici la fin de l'année 2008 :

- La lettre de tri
- Animations sur le tri dans les écoles
- Lancement d'un concours sur le plastique auprès des écoles primaires.

Monsieur PASSELANDE informe que la commission a établi des propositions d'actions pour 2009 :

- 2 lettres de tri par an
- Feuille plastifiée avec consignes de tri et info déchèteries
- Réduction des déchets : actions avec les distributeurs locaux
- Animations avec les écoles

Actuellement la communication est assurée par Cyrille. Monsieur BELLIER informe qu'il est possible de recruter un ambassadeur du tri qui serait plus sur le terrain pour sensibiliser au tri. Une partie de son salaire est prise en charge à hauteur de 10 000 € par an pour un temps plein par Eco Emballages.

Pour les animations dans les écoles, Monsieur BELLIER informe que l'association « Bobo planète » est venue présenter ses activités et doit adresser un devis pour leur intervention.

## **Projet de l'Ebeaupinière**

Monsieur BELLIER présente le projet fait par le CAUE concernant l'aménagement du terrain de l'Ebeaupinière avec la construction d'une déchèterie. C'est un partenariat avec la

Communauté de Communes du Canton de Segré. Actuellement la déchèterie de Ste Gemmes d'Andigné est saturée.

Monsieur BELLIER souligne que l'aménagement doit être cohérent dans son ensemble. L'aménagement d'un quai de déchargement de déchets verts directement sur la plateforme permettrait de libérer rapidement deux quais pour mettre en place la collecte du bois.

### **Programme de travaux 2008/2013**

Monsieur BELLIER propose les différentes études et les projets à mettre en place d'ici 2013. En ce qui concerne le centre de tri une réflexion sera lancée dans le cadre du SEDNO. Il propose d'en reparler à la prochaine réunion pour valider les grandes orientations du mandat.

### **Financement du service déchets**

Monsieur LAURENCEAU présente l'état des lieux de ce qui se fait actuellement avec la TEOM et la redevance spéciale. Une motion avait été prise lors du dernier mandat avec les délégués sortants pour que la réflexion sur le mode de financement se poursuive.

Il précise qu'il ne faut pas changer le mode de collecte en cours de marché car on ne maîtriserait pas les coûts si le prestataire devait changer son matériel.

Après la présentation, un débat s'installe ;

Monsieur GRANIER demande qu'elle est la différence avec l'ancienne REOM.

Monsieur LAURENCEAU informe qu'actuellement il n'y a aucune décision de prise, il serait souhaitable d'investir dans des bacs pour une question d'hygiène, quelque soit le mode de financement choisi. La réflexion doit continuer.

Il faut inciter à composter car le poids des déchets fermentescibles représente 95 % d'eau, selon lui. Quand cela passe dans les ordures ménagères, l'eau est facturée au prix des ordures ménagères.

Les bases du foncier bâti sont révisées par les Communes, ce qui engendre une grande disparité entre communes.

Monsieur GLEMOT souligne que la mise en place de bacs avec puce faciliterait la tenue d'un fichier des redevables.

Monsieur BELLIER rappelle que la redevance représente une charge d'organisation et de gestion plus lourde.

Les communautés de Communes encaissent la TEOM pour le compte du SISTO, ce qui permet de valoriser le Coefficient d'Intégration Fiscale (C.I.F.). Avec un éventuel passage à la redevance le SISTO devra gérer le fichier des redevables et facturer pour le compte des Communautés de Communes. Les impayés varient entre 1,5 et 3 %.

Monsieur RONCIN rappelle que 8% sont prélevés par le Trésor Public pour les frais de gestion. Si l'on considère que 3 % correspond aux impayés, les 5% restant seront largement consommés par les frais de gestion du syndicat.

M. LAURENCEAU est d'accord, et n'a pas la prétention de dire que ça coûtera moins cher.

Monsieur RONCIN souligne qu'actuellement la TEOM est versée par douzième aux Communautés de Communes, qui elles-mêmes reversent au SISTO. Avec la redevance la première facturation devra être établie à l'avance pour avoir de la trésorerie. La ligne de trésorerie coûte cher.

Monsieur LAURENCEAU rappelle que le budget du SISTO contient un excédent qui permet de réduire le coût de ligne de trésorerie. Pour l'instant nous avons encore 3 ans de réflexion.

Monsieur JOLY demande si le système de redevance ne favorisera pas les décharges sauvages.

Monsieur BELLIER souligne qu'aujourd'hui déjà on essaie de retrouver les adresses afin d'écrire aux personnes qui ont déposé des déchets.

Monsieur LAURENCEAU propose que le diaporama établi par le bureau d'études Service public 2000 soit adressé avec le compte rendu et ensuite on demanderait au besoin une intervention du cabinet d'études pour faire la présentation et répondre aux questions.

Monsieur LAURENCEAU rappelle que le financement des déchèteries devra être pris en charge par les utilisateurs et non plus par les Communautés de Communes. Les volumes deviennent de plus en plus importants. Il faut responsabiliser les usagers.

## **Questions Diverses**

### **Baromètre de collecte**

Une présentation est faite sur l'évolution des tonnages des 8 premiers mois pour la collecte des déchets.

### **Bilan du compostage**

Un bilan de l'opération de compostage est présenté.

**Prochaine réunion du Comité Syndical :  
Mercredi 26 Novembre à 20 H 30 Salle du Jardin Public.**

Les thèmes à aborder :

- Règlement intérieur des déchèteries
- La mise en place de nouvelles collectes sur les 3 déchèteries
- Avenant au marché pour le rachat de la ferraille